



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019



Depuis la loi du 6 février 1992, la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des administrés, en ce qu'il constitue un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la communauté d'agglomération, de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Jusqu'alors, le DOB ne revêtait pas un caractère décisionnel et n'était donc pas soumis au vote du Conseil communautaire.

La loi du 7 août 2015, dite loi Nôtre, dans son article 107 a complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat en modifiant les articles L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ainsi, le président de l'exécutif doit présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat et sera désormais acté par une délibération spécifique donnant lieu à un vote.

Le projet de budget primitif est en cours de finalisation et sera présenté au conseil communautaire du 4 février 2019. La CASSB vote depuis 2015 ses budgets primitifs avant l'approbation des comptes administratifs.

De ce fait, le BP 2019 ne pourra pas être voté avec la prise en compte des résultats 2018, qui ne sont pas encore connus à la date d'élaboration du présent rapport.

Par ailleurs, ce document est établi sur la base des dispositions du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2019, qui sont encore provisoires à ce stade et peuvent encore être amendées lors des discussions parlementaires jusqu'au vote définitif de la Loi de Finances 2019 par le Parlement, fin décembre 2018. Le caractère non définitif de certaines mesures, et de leur impact relatif, ne remet toutefois pas en cause les orientations générales de l'EPCI et ses principes de gestion, exposés dans le présent rapport.

Sommaire

PARTIE 1 : LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2019 – contexte général	- 1 -
1. L'environnement international	- 1 -
2. L'environnement européen.....	- 1 -
3. France : une reprise économique graduelle.....	- 1 -
4. Le contexte institutionnel.....	- 2 -
PARTIE 2 : SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME	- 7 -
1- Vue consolidée des budgets.....	- 8 -
2- Le budget principal	- 9 -
• Hypothèses retenues pour construire le budget prévisionnel du budget principal 2019	- 9 -
• Les recettes prévisionnelles du budget principal pour 2019	- 12 -
• Les dépenses prévisionnelles du budget principal pour 2019	- 13 -
• Un programme pluriannuel d'investissement pour 2019	- 15 -
• Le financement des investissements.....	- 16 -
PARTIE 3 : LES BUDGETS ANNEXES.....	- 19 -
1- Les BA Eau et Assainissement	- 19 -
• Le Programme pluriannuel d'investissements 2019-2020.....	- 19 -
• Outils de gestion.....	- 19 -
• AMO DSP	- 20 -
• Le prix de l'eau	- 20 -
• Convention de gestion :.....	- 20 -
• Hypothèses de calcul retenues pour les budgets prévisionnels eau et assainissement.....	- 21 -
• Vue prévisionnelle des budgets annexes eau et assainissement.....	- 21 -
2- Le budget annexe des ordures ménagères	- 24 -
Les hypothèses de calcul retenues pour le budget prévisionnel des ordures ménagères sont les suivantes :.....	- 24 -
3- Le budget annexe des transports	- 26 -
4- Le budget annexe du tourisme.....	- 27 -

5- Le budget annexe de la GEMAPI - 28 -

6- Le budget annexe du SPANC - 29 -

PARTIE 4 : LA GESTION CONSOLIDEE DES EMPRUNTS - 30 -

 Evolution globale des annuités et de l'encours..... - 30 -

 Typologie par taux..... - 31 -

 Affectation par budgets et par prêteurs - 33 -

PARTIE 5 : LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - 34 -

PARTIE 1 : LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2019 – contexte général

1. L'environnement international

Le 20 septembre 2018, l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) a communiqué les dernières perspectives économiques intermédiaires et a annoncé avoir revu à la baisse l'ensemble des prévisions économiques depuis mai 2018.

Ainsi la croissance mondiale devrait selon les prévisions de l'OCDE s'établir à 3,7 % en 2018 et 2019. Les dernières projections communiquées traduisent un risque de plafonnement de l'ensemble de l'économie mondiale et une désynchronisation des évolutions à l'intérieur même du G20 avec un décrochage plus marqué des pays dit à économie émergente.

2. L'environnement européen

Selon les prévisions de la Commission européenne (publié en juillet 2018), la croissance devrait rester forte en 2018 et 2019, atteignant 2,1 % cette année et 2 % l'année prochaine, tant dans l'UE que dans la zone euro. Toutefois, après cinq trimestres consécutifs de vigoureuse expansion, l'économie a ralenti au premier semestre de 2018. Les projections, tant pour l'UE que pour la zone euro, ont été revues à la baisse de 0,2 point de pourcentage par rapport au printemps.

3. France : une reprise économique graduelle

En France, la croissance a été de 2,3 % en 2017. Toutes les dernières prévisions économiques (OCDE, FMI, Banque de France et INSEE) sur la croissance du PIB pour la France en 2018 et 2019 montre un ralentissement (une demande extérieure plus modérée). Lors de sa publication du 4 octobre 2018, l'INSEE revoit à la baisse la prévision de croissance du PIB français :

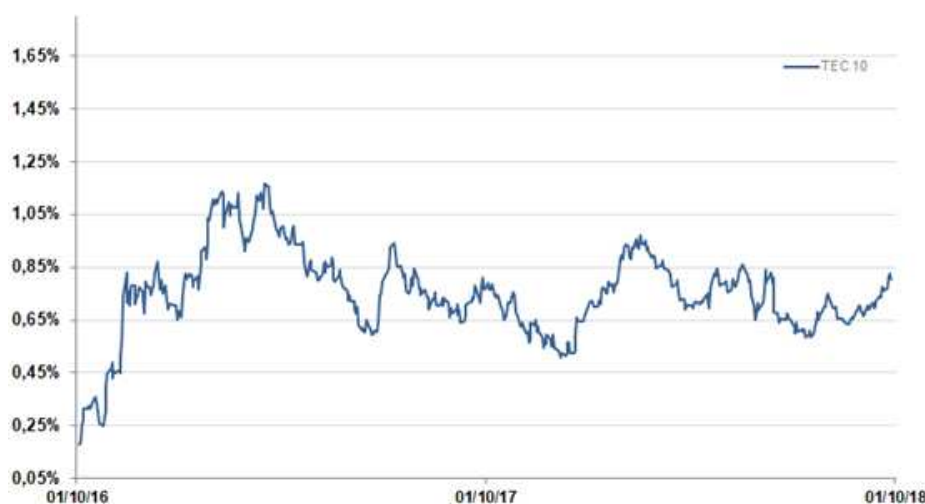
1,6 % pour 2018 et 1,9 % pour 2019. En effet, selon l'INSEE, le ralentissement du premier semestre s'explique en partie par une consommation des ménages qui a pâti des grèves dans les transports, de moindres besoins en énergie du fait d'un printemps précoce, mais aussi sans doute de la baisse du pouvoir d'achat enregistrée au trimestre précédent.

Les hypothèses d'élaboration du PLF 2019 sont de + 1,7 % pour le PIB. Le gouvernement escomptant la poursuite de la reprise en zone euro, la croissance de la demande mondiale et une inflation fixée à 1,8 % en 2018 et 1,4 % en 2019 soutenue par le prix du tabac et du pétrole. Ces prévisions sont dépendantes du dynamisme des exportations françaises et de la bonne santé économique de nos voisins. Elles sont donc susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des tensions commerciales et des tendances protectionnistes existantes. La croissance

française pourrait aussi dépendre des négociations sur le Brexit, des décisions de politique économique en Italie, de l'évolution des déséquilibres budgétaires et financiers en Chine, ou des vulnérabilités de certaines économies émergentes face à la remontée des taux ou à la dépréciation des taux de change

Les conditions de crédits sont encore favorables au 31/10/2018 :

- EONIA : - 0,366 %
- Euribor 1 an : - 0,149 %
- OAT 10 TEC 10 ans : 0,75 % (courbe ci-dessous)



Les taux à 10 ans Français restent encore très bas, juste derrière ceux de l'Allemagne. La France garde donc la confiance des financiers, qui n'hésitent pas à souscrire à nos obligations, permettant ainsi de réelles économies sur la charge de la dette, qui est tout de même le deuxième poste de dépense de l'Etat après l'Education. Ceci devrait donner des marges de manœuvre quant à la vitesse de retour aux équilibres financiers de l'état.

4. Le contexte institutionnel

Après une année 2018 qui a vu la mise en place des contrats financiers Etat-collectivités et la première étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, les concours de l'Etat aux collectivités devraient être stables l'an prochain (48,65 Md€). Globalement, le projet de loi de finances pour 2019 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités mais procède à différents ajustements en vue de la loi dédiée à la réforme fiscale, attendue au printemps.

La DGF des communes et des départements est maintenue également, à hauteur de 26,9 Md€. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local. Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues à un niveau historiquement élevé de 2,1 Md€.

Une hausse qui semble en partie compensée par une baisse des crédits alloués à la mission « Relations avec les collectivités territoriales », ils passent de 3,66 Md€ en LFI 2018 à 3,43 Md€ dans le PLF 2019.

Les principales mesures contenues dans le PLF 2019 concernant les collectivités territoriales se déclinent ainsi :

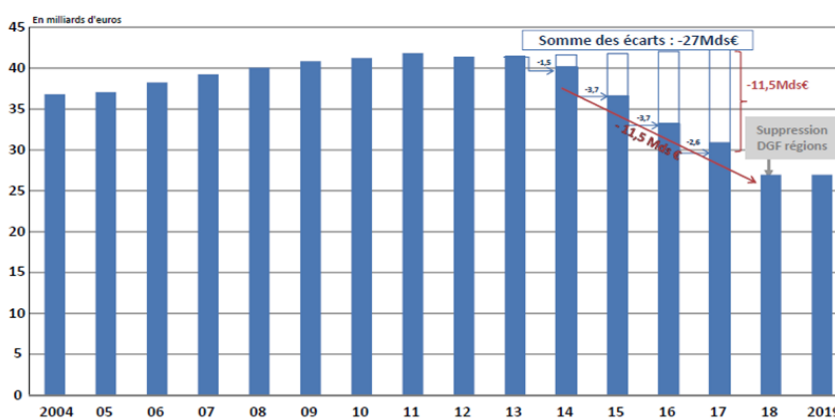
- Stabilisation globale des concours financiers
- Stabilisation globale de la DGF : maintenue à hauteur de 26,9 Md€.

Dotations / péréquation - stabilité de la DGF globale



Art. 23

Stabilité de la dotation globale de fonctionnement (DGF)



À retenir

La stabilité de la masse globale de DGF ne signifie pas une stabilité des attributions individuelles

LA BANQUE POSTALE

La Banque Postale Collectivités Locales

20

- Abondement des dotations de péréquation : la DSU et la DSR ont augmenté dans de plus faibles proportions qu'en 2018. La péréquation sera néanmoins financée par la minoration des variables d'ajustement (- 144 M€) et par écrêtement.
- Soutien à l'investissement public local : la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) est stabilisée à 1,04 Md€ et la dotation à l'investissement local (DSIL) s'élèvera à 570 M€ (contre 615 M€ en 2018, soit une baisse de 7 % de la DSIL). La dotation politique de la ville (DPV) est stabilisée à 150 M€.

Soutien à l'investissement local en millions d'euros (autorisations d'engagement)	2018	2019	Évolution 2019/2018
Dotations de soutien à l'investissement local (DSIL)	615	570	-7%
Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)	1 046	1 046	-
Dotations politiques de la ville (DPV)	150	150	-
Dotations globales d'équipement des départements (DGE)→(DSID)	212	296*	+40%

* dont 84M€ pour apurer les restes à payer des exercices antérieurs

- Nouvelle baisse des contrats aidés : l'exécutif propose la suppression de 70.000 contrats aidés. Ils devraient être plafonnés à 130.000 en 2019, contre 200.000 en 2018.
- Modification du dispositif de la TEOM : le dégrèvement de la taxe lié à un taux disproportionné sera désormais à la charge de la collectivité, et non plus de l'Etat.
Mesures visant à faciliter le passage à la TEOM incitative (TEOMi) * par la diminution pendant 3 ans des frais d'assiette et l'autorisation de fixer un taux supérieur à 10% de celui de l'année précédente pour absorber le surcoût lié à la mise en place de la TEOMi **. Par ailleurs à compter de 2021, le taux de TVA des prestations de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation matière des déchets ménagers sera ramené à 5,5%.
*TEOM comprenant une part variable tenant compte de la quantité de déchets produite
** De par la complexité de sa mise en œuvre, la TEOMi n'est pas inscrite actuellement au schéma de gestion des déchets
La disposition ne s'appliquera qu'aux collectivités qui s'engageront nouvellement dans cette voie, il n'y aura pas de rétroactivité.
- TGAP : élargissement des cas d'exemption de TGAP déchets à certains cas de transferts entre installations et instauration d'un tarif réduit de la TGAP déchets appliquée aux résidus de tri issus de centres de tri performants réceptionnés dans des installations d'incinération présentant un haut rendement énergétique afin de ne pas augmenter le coût du recyclage.
- DC RTP : la minoration de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DC RTP) des EPCI, prévue par la LFI 2018 mais jamais appliquée, soit étendue aux communes (coût estimé de cette mesure : 15 M€).
- Fermeture de centrales : accompagnement des territoires qui subissent les conséquences de la fermeture d'une industrie thermique carbonée, en prolongeant la CET de trois à cinq ans.
- CIF des communautés de communes : intégration de la redevance d'assainissement et de la redevance d'eau potable (cette disposition entre en vigueur au 1er janvier 2020).

- Décalage de l'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA. Ce fonds qui constitue le principal dispositif de soutien de l'Etat à l'investissement public local devait également être modernisé dans sa gestion : dématérialisation quasi-intégrale de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement. L'article 80 du PLF prévoit le décalage à 2020 de l'entrée en vigueur de la réforme

À compter de 2014, l'évolution nationale de la DGF a été impactée par la mise en œuvre de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques, en venant diminuer certaines de ses composantes constitutives, dont la dotation d'intercommunalité.

La dotation d'intercommunalité repose sur trois principes majeurs :

- Une incitation au transfert de compétences par le biais de la prise en compte du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et la dotation globale de fonctionnement bonifiée ;
- La prise en compte du fait urbain, avec une enveloppe dégressive en fonction du statut juridique de l'EPCI ;
- La péréquation, avec la prise en compte des écarts de potentiel fiscal.

La réforme de la dotation d'intercommunalité est engagée, c'est l'une des orientations du PLF pour 2019. Elle semblait indispensable, tant les évolutions de périmètres et de statut des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) avaient, ces dernières années, rendu le dispositif illisible, voire injuste.

Le projet de réforme vise à simplifier la dotation d'intercommunalité et à la rendre plus prévisible :

- La dotation d'intercommunalité sera établie selon une enveloppe unique regroupant l'ensemble des catégories d'EPCI. De cette façon, la CRFP sera calculée avant la répartition neutralisant les variations du montant de la dotation.
- La dotation sera majorée d'un montant de 30 M€ chaque année, en loi de finances afin de compenser les baisses individuelles. Néanmoins, le PLF 2019 prévoit que cette somme sera financée en interne, et non par l'Etat.
- Le critère du coefficient d'intégration fiscale sera maintenu. L'incitation au transfert de compétences, utile en phase de développement de l'intercommunalité, semble aujourd'hui poser question. En effet, le nombre de compétences obligatoires a fortement crû ces dernières années. L'incitation au transfert vers l'échelon intercommunal porte désormais sur des compétences dont la « vocation intercommunale » ne va pas de soi, d'autant plus dans le cadre d'un processus d'élargissement des périmètres intercommunaux (et potentiellement communaux), redonnant aux communes toute leur place sur le champ de la proximité. Le PLF semble prendre acte de cette évolution, d'une part en plafonnant le CIF à 0,6 et d'autre part en supprimant la DGF bonifiée. Ainsi, la prise de compétences « surnuméraires » ne serait plus financièrement récompensée, et ne serait dictée que par des considérations d'opportunité territoriale.

- A l'instar des dotations de péréquation, dans le but de tenir compte des charges auxquelles sont confrontés les territoires, il sera introduit, dans les critères de répartition de la dotation d'intercommunalité, un critère du revenu moyen par habitant.

PARTIE 2 : SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME

Au regard du contexte énoncé en première partie, les prévisions budgétaires de la CASSB pour l'exercice 2019 s'inscrivent dans le respect des orientations suivantes :

- Maitrise des dépenses de fonctionnement malgré les prises de compétences ;
- Optimiser les sources de recettes ;
- Respecter les engagements politiques, à savoir non augmentation des taux des taxes intercommunales ;
- Recours raisonné à l'emprunt ;
- Poursuivre les grands travaux engagés sur le territoire.

Toutefois, la montée en charge des activités au sein de notre communauté, va impacter notre budget dès 2019.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2019, certaines compétences seront transférées des communes vers la CASSB, à savoir :

Transfert de la compétence eau, assainissement et pluvial urbain au 1er janvier 2019

Par la délibération n°2017CC013 en date du 3 avril 2017, le conseil communautaire a approuvé le transfert de la compétence eau, assainissement et eau pluviale urbaine au 1er janvier 2019. L'évaluation financière pour les budgets annexes eau et assainissement est une concaténation des données comptables des communes d'une part, et des besoins nouveaux pour 2019 (notamment prestations nécessaire pour le lancement de schémas directeurs pour ces deux compétences). Ces nouveaux budgets annexes engloberont les BA existants sur la seule ZA de Signes.

Concernant les eaux pluviales urbaines, les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal mais devront faire l'objet d'une évaluation plus précise en 2019 et s'accompagner d'une estimation financière par la CLECT au cours de l'année 2019.

Transfert de la contribution obligatoire du SDIS au 1er janvier 2019

Par la délibération n°2018CC079 en date du 24 septembre 2018, le conseil communautaire a accepté le transfert de la contribution obligatoire du SDIS.

Compétence transports

La CASSB a récupéré en 2018 la gestion des contrats des lignes urbaines. Elle doit en 2019 lancer un diagnostic sur le territoire afin d'optimiser ces contrats avant de les remettre en concurrence.

Aussi, en 2019, la CASSB votera en plus de son budget principal :

- Un budget annexe des ordures ménagères
- Un budget annexe tourisme
- Un budget annexe des transports
- Un budget annexe eau
- Un budget annexe assainissement
- Un budget annexe SPANC
- Un budget annexe GEMAPI

1- Vue consolidée des budgets

	2018		2019	
	fonctionnement	investissement	fonctionnement	investissement
Budget principal	33 094 999,00	11 352 053,00	30 510 895,57	11 679 600,00
ordures ménagères	16 255 000,00	824 893,00	16 402 741,00	2 940 535,77
eau	-	-	5 844 898,48	5 462 395,04
assainissement	-	-	7 172 121,49	9 203 112,46
transports	3 974 174,00	501 000,00	2 215 350,00	857 345,00
tourisme	273 000,00		149 431,32	
gemapi	2 438 000,00	1 560 000,00	1 219 000,00	1 450 000,00
spanc	4 080,00	-	112 000,00	-
TOTAL	56 039 253,00	14 237 946,00	63 626 437,86	31 592 988,27

2- Le budget principal

- Hypothèses retenues pour construire le budget prévisionnel du budget principal 2019

- Recettes

Augmentation des bases fiscales : +2 % (+1,6% au titre de l'inflation moyenne du premier semestre 2018 et +0,4% d'enrichissement physique) ;

Maintien de la DSF au niveau de 5%

Remboursement des dépenses de personnel à cheval sur le budget principal et budget annexe

- Dépenses

Augmentation de la contribution SDIS au titre de 2019 (+25% par rapport à 2018)

Gel du FPIC

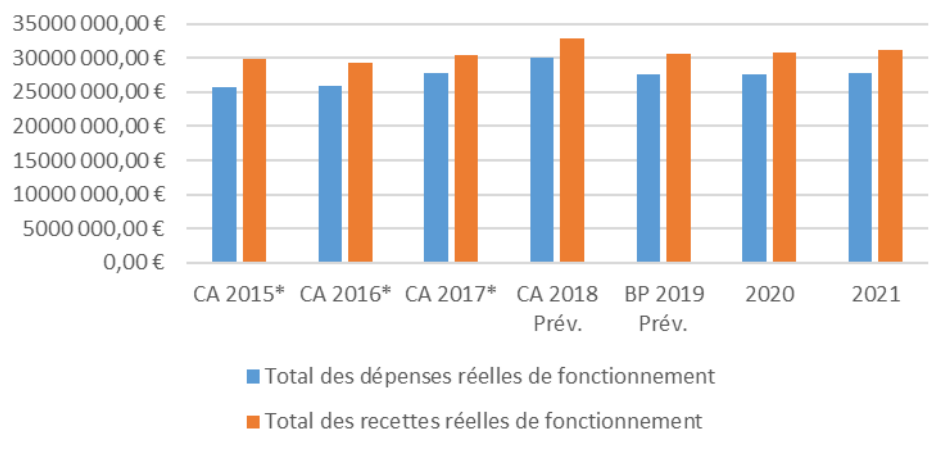
Reconduction de la participation au grand prix de France

Impact progressif des dépenses liées aux eaux pluviales urbaines

Poursuite de l'extension des classes numériques et de l'école du développement durable

Une montée en charge progressive des opérations d'investissement jusqu'en 2020

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement



	*CA retraités (hors données des BA)						
	CA 2015*	CA 2016*	CA 2017*	CA 2018 Prév.	BP 2019 Prév.	2020	2021
DEPENSES FONCTIONNEMENT	Réalisé	Réalisé	Réalisé				
Charges à caractère général (chap 011)	1 643 000,00	2 916 592,50	3 276 880,94	1 900 000,00	2 636 882,00	2 676 435,23	2 716 581,76
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	1 503 810,20	1 265 056,29	1 666 993,87	2 133 259,00	1 923 840,73	1 962 317,54	2 001 563,90
Atténuation de produits (chap 014)	21 740 001,17	21 066 684,44	21 730 861,12	21 730 870,00	18 789 792,00	18 789 792,00	18 789 792,00
Autres charges de gestion courante (chap 65)	589 970,84	426 937,88	525 092,26	3 786 858,00	3 669 972,00	3 733 271,44	3 797 836,87
Total des dépenses de gestion courante (2)	25 476 782,21 €	25 675 271,11 €	27 199 828,19 €	29 550 987,00 €	27 020 486,73 €	27 161 816,21 €	27 305 774,52 €
Charges financières (chap 66)	215 938,46	272 158,53	282 217,74	384 524,00	372 514,48	378 102,00	387 992,00
Charges exceptionnelles (chap 67)	13 361,40	-	349 459,65	10 000,00	-		
Dépenses imprévues (chap 022)							
Dotations aux amortissements et provisions (chap 68)					130 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	25 706 082,07 €	25 947 429,64 €	27 831 505,58 €	29 945 511,00 €	27 523 001,21 €	27 639 918,21 €	27 793 766,52 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 751 741,30 €	1 518 259,95 €	2 751 842,19 €	2 102 978,42 €	2 987 894,36 €	2 162 000,00 €	2 162 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 457 823,37 €	27 465 689,59 €	30 583 347,77 €	32 048 489,42 €	30 510 895,57 €	29 801 918,21 €	29 955 766,52 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 457 823,37 €	27 465 689,59 €	30 583 347,77 €	32 048 489,42 €	30 510 895,57 €	29 801 918,21 €	29 955 766,52 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	Réalisé	Réalisé	Réalisé				
Atténuation de charges (chap 013)	166 522,61	247 946,89	74 780,08	150 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
Produits des services (chap 70)	16 822,88	864,00	3 000,00	396 314,00	-	-	-
Impôts et Taxes (chap 73)	23 244 812,00	23 128 135,00	23 545 465,00	24 275 069,00	24 841 339,57	25 155 330,85	25 474 032,00
Dotations (chap 74)	6 505 846,12	5 919 734,00	5 785 828,00	5 519 274,00	5 519 274,00	5 519 274,00	5 519 274,00
Autres produits de gestion courante (chap 75)	-	-	49 462,19	44 401,20	41 740,00	41 740,00	41 740,00
Total des recettes de gestion courante (1)	29 934 003,61 €	29 296 679,89 €	29 458 535,27 €	29 988 744,20 €	30 472 353,57 €	30 786 344,85 €	31 105 046,00 €
Produits financiers (chap 76)	-	-	-	28 542,00	28 542,00	28 542,00	28 542,00
Produits exceptionnels (chap 77) sauf cessions	-	17 454,56	374 867,68	2 750 074,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<i>Produit des cessions 775</i>	3 000,00	-	600 000,00		-		
Reprises provisions semi-budgétaires (chap 78)	-	-			-		
Total des recettes réelles de fonctionnement	29 937 003,61 €	29 314 134,45 €	30 433 402,95 €	32 767 360,20 €	30 510 895,57 €	30 824 886,85 €	31 143 588,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	93 678,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	29 937 003,61 €	29 314 134,45 €	30 433 402,95 €	32 861 038,29 €	30 510 895,57 €	30 824 886,85 €	31 143 588,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 778 903,91 €	30 217 291,45 €	31 405 682,83 €	32 861 038,29 €	30 510 895,57 €	30 824 886,85 €	31 143 588,00 €

- Les recettes prévisionnelles du budget principal pour 2019

Une évolution des recettes fiscales sans augmentation de taux

A partir des informations transmises par l'administration fiscale, une prévision des bases 2019 de taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti a pu être faite. Elle résulte :

- D'une part, à l'anticipation d'un coefficient de revalorisation prévisionnel fixé au niveau national de 1.6 % (lié au taux d'inflation actuel)
- Et d'autre part, à une évolution physique estimée de 0.4 % pour la TH et la CFE. Cette prévision d'évolution physique des bases est difficile à estimer.

2019	Base 2018 (état 1259)	Prévision du coefficient d'évolution forfaitaire pour 2019	Estimation de l'évolution physique des bases	Bases estimées BP 2019	taux 2019	Produit prévisionnel BP 2019
Taxe d'habitation	191 871 000	1,60%	0,40%	195 708 420	7,27%	14 228 002,13
Taxe foncière (bâti)	134 081 000	1,60%	0,40%	136 762 620	0%	-
Taxe foncière (non bâti)	825 000	1,60%	0,00%	838 200	3,51%	29 420,82
Cotisation foncière des entreprises	25 725 000	1,60%	0,40%	26 239 500	25,44%	6 675 328,80
					TOTAL	20 932 751,75

Taux 2019 reconduits à l'identique de 2018

IMPOTS DIRECTS	TAUX APPLIQUES
Cotisation foncière des entreprises	25,44%
Taxe d'Habitation	7,27%
Taxe sur le Foncier Bâti	0 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	3,51%

Les taxes indirectes

Les taxes indirectes du budget principal regroupent principalement la taxe sur les surfaces commerciales et l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises Réseau (IFER).

En l'absence de lisibilité pour 2018 et par mesure de prudence, leur montant est reconduit à l'identique pour 2019 à savoir 876 069€

Les dotations de l'Etat

A ce jour, le PLF 2019 ne prévoit pas de baisse des dotations pour 2019. Aussi, le montant de 2018 perçu est reconduit à l'identique pour 2019, soit 5, 519M€.

Les autres recettes de fonctionnement

Les autres produits de fonctionnement courant comprennent les produits des services et du domaine, les produits de gestion courante, les produits financiers et les produits exceptionnels.

Les montants de ces produits sont ajustés au réalisé 2018 et reconduits pour 2019.

- **Les dépenses prévisionnelles du budget principal pour 2019**

Une augmentation maîtrisée des charges de personnel

Les charges de personnel inscrites au budget 2019 sont en baisse par rapport à 2018 car les effectifs affectés à 100% sur des fonctions relevant des budgets annexes sont désormais payés par les budgets correspondants.

Maîtrise des charges à caractère général

La CASSB a engagé une politique de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement afin d'absorber les compétences et dépenses obligatoires nouvelles sans augmenter sa fiscalité.

Les charges de fonctionnement devraient être maîtrisées à hauteur de 2, 636M€ pour 2019.

Le recours aux prestataires permet à la collectivité de répondre à des exigences techniques et à des besoins à court terme sans pénaliser sa gestion et la maîtrise de ses charges à long terme.

Maintien des charges de gestion courante

Les charges de gestion courante sont constituées pour l'essentiel de la contribution au service d'incendie et de secours (SDIS), transférée en septembre 2018 par les communes.

En effet, par application de la nouvelle formule de calcul de cette contribution décidée par le SDIS 83, les contributions des communes de notre EPCI pour 2019 étaient estimées à 3 872 575€. En transférant cette dépense à la communauté d'agglomération, notre territoire sera redevable plus que de 3,1M€ pour 2019.

Par ailleurs, les subventions versées en 2018 seront reconduites à l'identique.

A ce jour, il n'est pas prévu d'avance de trésorerie aux budgets annexes.

Des frais financiers en baisse

Pour l'année 2019, les intérêts devraient être inférieurs à 2018 et s'établir à 372 514€

La péréquation horizontale

La fiscalité reversée (FPIC)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales a été créé en 2012 à destination des communes et des intercommunalités à fiscalité propre.

A ce jour, aucune simulation n'a été produite par les services de l'Etat et il n'est pas possible d'appréhender les nouveaux équilibres de la péréquation horizontale pour 2019. En conséquence et en attendant la mise en ligne des montants des concours financiers de l'Etat et des différents dispositifs de péréquation, le montant du FPIC est reconduit à l'identique à celui de 2018, soit une dépense de 8,819 M€.

Les attributions de compensation

Les attributions de compensation pour 2019 sont anticipées à la baisse en raison des transferts suivants :

- Les contributions communales au service départemental d'incendie et de secours : -2,541 M€ (CLECT du 3 décembre 2018) ;
- Les eaux pluviales urbaines : prévisionnel de dépenses à hauteur de 150k€ en fonctionnement et 250k€ en investissement ; ces sommes pourront évoluer en cours d'année et feront l'objet d'une CLECT au dernier trimestre 2019.

- Un programme pluriannuel d'investissement pour 2019

La dynamique des opérations lancées en 2018 se poursuit.

En 2019, certaines opérations seront suivies en autorisations de programme et crédits de paiement.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à leur annulation et peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes

Cette gestion en AP/CP permet :

- D'optimiser la gestion des crédits de paiement pour une opération pluriannuelle en fonction de la réalisation des travaux ;
- De lever des emprunts en fonction du juste besoin de couverture financière d'un exercice budgétaire ;
- D'offrir une plus grande visibilité financière aux partenaires financiers et institutionnels.

Pour 2019, il est proposé de gérer une partie des opérations citées ci-dessous en AP/CP, notamment : la construction de la caserne de Gendarmerie, les équipements TNI et tablettes aux établissements scolaires, des aménagements de centres-villes... Cette liste est estimative et évolutive à ce jour et sera affinée pour le vote du budget 2019.

Les crédits consacrés seront quasi identiques à 2018, soit environ 8,2M€.

Les principales opérations 2019 seront les suivantes :

Opération 9123 : Aménagement de la MTP	138 000,00
Opération 9126 : Voirie Communautaire	200 000,00
Opération 9127 : Matériels informatiques et bureautiques	929 100,00
Opération 9131 : Zone d'activité de Signes	50 000,00
Opération 9138 : PIDAF	250 000,00
Opération 9136 : Centre technique communautaire	10 000,00
Opération 9141 : Création café commerce Riboux	75 000,00
Opération 9143 : Aménagement terrain et voie d'accès Evenos	250 000,00
Opération 9146 : Voie de contournement de Signes	6 500,00
Opération 9147 : Aménagement rues centre-ville La Cadière	650 000,00
Opération 9150 : Videoprotection LAPI	420 000,00
Opération 9151 : Aménagement Ancien chemin de Toulon	1 000 000,00

Opération 9152 : Caserne gendarmerie le Beausset	3 000 000,00
Opération 9160 : Restauration Chapelle St pilon	12 000,00
Opération 9161 : Aménagement rue Evenos	150 000,00
Opération 9162 Mise en accessibilité musée St Cyr	275 000,00
Opération 9166: Réalisation salle d'expo Evenos	100 000,00
Opération 9167 : Mise en valeur moulin Peras St Cyr	130 000,00
Opération 9170 : Aménagement centre ancien signes	450 000,00
Opération : Aménagement public - Berges de la Reppe Evenos	25 000,00
Opération : Résorption zones blanches Evenos et Riboux	75 000,00

- **Le financement des investissements**

Les investissements sont principalement financés par l'autofinancement, le Fonds de compensation de la TVA, et un recours raisonné à l'emprunt.

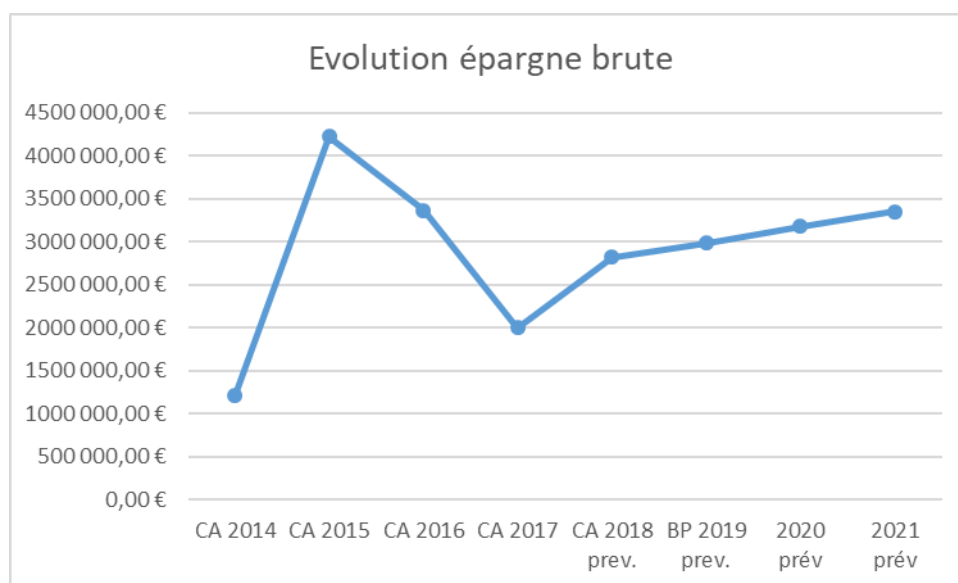
L'autofinancement

La Capacité d'Autofinancement (CAF) correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cette épargne permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts et éventuellement de dégager une capacité à investir. Cette capacité à investir réduit le recours à l'emprunt. Très étudiée par les établissements financiers, cette capacité à dégager une épargne permet de bénéficier de conditions de prêts plus favorables.

L'objectif est de dégager une épargne en adéquation avec les marges de manœuvres fiscales de la CASSB, des possibilités contributives des habitants, des besoins de services de la population, et du développement économique du territoire nécessitant un programme d'investissement. Son niveau est maîtrisé dans l'analyse financière de manière à représenter une capacité de désendettement inférieure à 12 ans. Pour 2019, la capacité de désendettement prévisionnelle de la CASSB devrait s'établir autour de 9 années.

Tableau prévisionnel des épargnes du budget principal

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 prev.	BP 2019 prev.	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	29 934 003,61 €	29 314 134,45 €	29 833 402,95 €	32 767 360,20 €	30 510 895,57 €	30 824 886,85 €	31 143 588,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	25 490 143,61 €	25 675 271,11 €	27 549 287,84 €	29 560 987,00 €	27 150 486,73 €	27 261 816,21 €	27 405 774,52 €
Epargne de gestion	4 443 860,00 €	3 638 863,34 €	2 284 115,11 €	3 206 373,20 €	3 360 408,84 €	3 563 070,64 €	3 737 813,47 €
Taux d'épargne de gestion	14,85%	12,41%	7,66%	9,79%	11,01%	11,56%	12,00%
Charges financières	215 938,46	272 158,53	282 217,74	384 524,00	372 514,48	378 102,00	387 992,00
Capacité d'autofinancement brute	4 227 921,54 €	3 366 704,81 €	2 001 897,37 €	2 821 849,20 €	2 987 894,36 €	3 184 968,64 €	3 349 821,47 €
Taux d'épargne brute	14,12%	11,48%	6,71%	8,61%	9,79%	10,33%	10,76%
Remboursement des emprunts	466 394,76	641 511,27	767 741,66	1 352 053,00	1 400 704,01	1 530 704,00	1 620 600,00
Capacité d'autofinancement nette	3 761 526,78 €	2 725 193,54 €	1 234 155,71 €	1 469 796,20 €	1 587 190,35 €	1 654 264,64 €	1 729 221,47 €
Taux d'épargne nette	12,57%	9,30%	4,14%	4,49%	5,20%	5,37%	5,55%

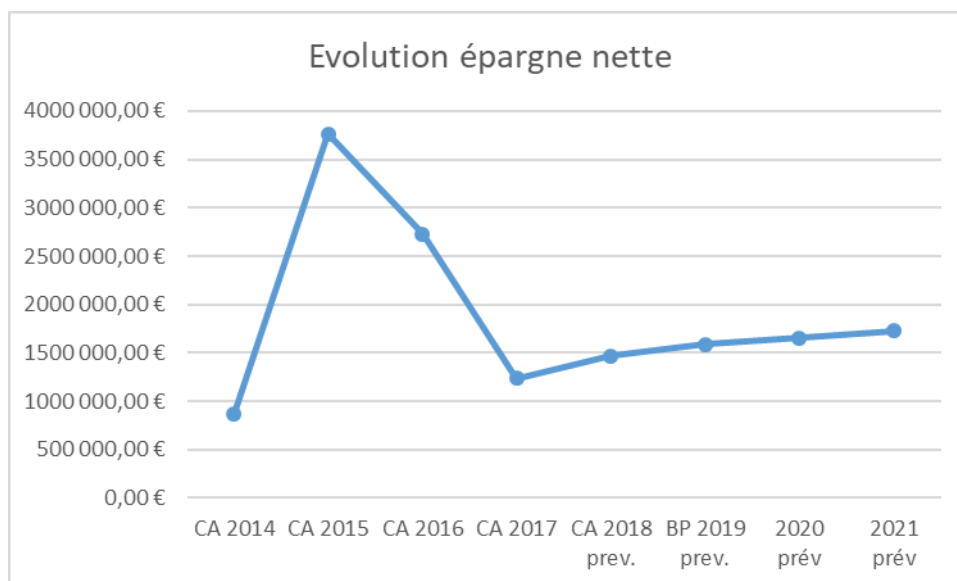


L'évolution du niveau des épargnes montre que la communauté d'agglomération parvient à ménager son épargne brute (ou capacité d'autofinancement).

La chute en 2014 de l'épargne est consécutive notamment au 1er prélèvement au titre de la relance économique, à l'augmentation du prélèvement au titre du FPIC, et à une restitution ponctuelle à l'Etat d'une partie de la fiscalité.

L'augmentation en 2015 s'explique par une bonification de la DGF liée au passage de la communauté de communes en communauté d'agglomération (+1.300 K€) et à une sous-

consommation des dépenses de fonctionnement due en partie à des incertitudes sur la mise en œuvre des nouvelles compétences et leurs coûts.



Le fonds de compensation de la TVA

Le Fonds de Compensation de la TVA est une contribution importante à l'investissement des collectivités locales. Il permet de compenser une partie de la charge de TVA supportée par les collectivités. Suivant les années, cette recette déterminée en fonction des investissements réalisés en N-2 connaît des fluctuations importantes.

Le montant du FCTVA 2019 peut être anticipé à la hauteur de 2018, soit 1290 K€ compte tenu du volume des travaux réalisés.

Les emprunts

L'encours du budget principal de la CASSB au 01/01/2019 s'élèvera à 24 571 936 en prenant en compte l'emprunt de 5M€ en cours de conclusion.

La capacité de désendettement du budget principal s'établirait autour de 8, 7 années dans le CA2018 prévisionnel.

Pour 2019, un emprunt prévisionnel est fixé à 6,4M€ mais devrait se réduire en cours d'année après intégration du résultat du compte administratif.

PARTIE 3 : LES BUDGETS ANNEXES

1- Les BA Eau et Assainissement

- Le Programme pluriannuel d'investissements 2019-2020

Ce programme retrace les opérations d'investissement qui seront réalisées sur les deux prochaines années.

Il intègre les opérations décidées localement par les collectivités transférant leurs compétences eau potable et assainissement à la Communauté d'Agglomération.

Afin d'assurer sa bonne réalisation, il nécessite de lancer un accord cadre de Maîtrise d'Œuvre pour lancer tous ces marchés de travaux dans les temps.

Alimentation en eau potable	2019	2020
	Prix HT	Prix HT
Renouvellement/remplacement réseau	3 626 400,00 €	1 269 200,00 €
Travaux réservoir (renouvellement, extension, réparation)	252 700,00 €	481 000,00 €
Travaux de mise en conformité + renforcement station de pompage	139 800,00 €	145 000,00 €
Entretien/changement appareils de télésurveillance, pompes	26 700,00 €	13 000,00 €
Maillage réseau	80 000,00 €	- €
Recherche nouvelle ressource	57 000,00 €	- €
Autres	178 300,00 €	- €

Assainissement	2019	2020
	Montant HT	Montant HT
Renouvellement réseau/collecteur	4 213 200,00 €	2 889 600,00 €
Travaux de mise en conformité	316 600,00 €	350 000,00 €
Travaux de réhabilitation / renouvellement émissaire en mer	673 000,00 €	696 000,00 €
Travaux de sécurisation	281 000,00 €	- €
Expertise STEP	60 000,00 €	- €
Renaturation de site	1 200 000,00 €	

- Outils de gestion

Il est important pour la CASSB de réaliser, dès 2019, des études spécifiques à savoir :

- les inventaires patrimoniaux ;
- le géoréférencement du patrimoine afin de disposer des plans géoréférencés en x, y et z des réseaux et ouvrages entrant dans les compétences eau potable et assainissement et de disposer d'un inventaire exhaustif des équipements. Par conséquent, la gestion, la surveillance des ouvrages et la programmation des travaux pourront être optimisées.

Dans un second temps, il sera nécessaire de réaliser les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement (phase 1, 2, 3 et 4) pour l'ensemble des communes du territoire de la CASSB et d'obtenir un programme de travaux chiffrés cohérent à l'échelle du territoire et tenant compte des priorités.

Enfin, il sera important pour la CASSB de réaliser des études sur la gestion patrimoniale.

Les montants totaux des outils de gestion programmés en 2019 et 2020 sont présentés ci-après.

Compétences	2019 (€ HT)	2020 (€ HT)
AEP	561 400 €	366 400 €
EU	814 800 €	851 400 €

- **AMO DSP**

Montant prévisionnel de procédure de mise en place ou de renouvellement de DSP :

Compétences	2019 (€ HT)	2020 (€ HT)
AEP	125 000,00 €	25 000,00 €
EU	75 000,00 €	25 000,00 €

Les investissements présentés ci-avant ne prennent pas en compte l'octroi d'éventuelles subventions.

Il a été intégré dans la section investissement, des crédits représentant 5% du montant total d'investissement pour les dépenses non prévisibles (casses réseaux, projet qui émerge dont on n'a pas encore connaissance à l'heure actuelle, et qui permet d'intégrer une souplesse de fonctionnement).

- **Le prix de l'eau**

Le budget prévisionnel a été bâti en conservant les prix de l'eau et de l'assainissement actuellement pratiqué par chaque commune. Les investissements programmés en 2019 nécessiteront d'avoir recours à un emprunt.

- **Convention de gestion :**

Afin de garantir la bonne continuité du service public et permettre à la CASSB de se structurer en termes d'organisation et de fonctionnement, des conventions de gestion ont été établies pour confier aux communes la réalisation de certaines missions relevant des compétences transférées et des services afférents. Ces conventions de gestion pourraient être conclues pour une durée d'un an, renouvelable.

A compter du 1er janvier 2019, il y aura donc un remboursement des missions identifiées dans les conventions de gestion de la CASSB vers les communes sur la base des charges de personnels déclarées.

L'estimation de ces charges par les communes ont été prises en compte dans le budget prévisionnel 2019.

- Hypothèses de calcul retenues pour les budgets prévisionnels eau et assainissement

- Recettes d'exploitation facturés aux usagers issues des CA 2017 (prises en compte de l'augmentation des tarifs d'Evenos)
- Charges existantes sur les postes (CA 2017 : charges à caractère général, charges de personnel, autres charges de gestion courante)
- Remboursement des emprunts + ajout des emprunts contractés en 2018
- 5% de dépenses non prévisibles en fonctionnement par prudence (et pour garantir un peu de souplesse)
- Pas de recettes/charges exceptionnelles pour le moment
- Dotations aux immobilisations et reprises de subventions du CA 2017

En 2019, avec toujours les mêmes tarifs, la CASSB pourra sans difficulté rembourser les nouveaux emprunts, sa capacité d'autofinancement diminuera en conséquence, mais d'après les PPI, les travaux prévus en 2020 ont un montant inférieur à ceux de 2019, ce qui compensera.

Les tarifs actuels couvrent les dépenses d'exploitation et le remboursement des emprunts (dépenses obligatoires) et permettent d'autofinancer une part non négligeable des travaux.

Les ratios de capacité de désendettement sont bons en eau et en assainissement.

- Vue prévisionnelle des budgets annexes eau et assainissement

BUDGET ANNEXE AEP**SECTION FONCTIONNEMENT**

Dépenses			Recettes		
Chap.	Intitulé	BP 2019 prév.	Chap.	Intitulé	BP 2019 prév.
011	Charges à caractère générale	2 771 342,37	013	Atténuation charges	
012	Charges personnel	610 063,23	70	Produits services	5 344 222,86
014	Atténuation produits	387 000,00	73	Impôts et taxes	
65	Autres charges gestion courante	402 891,46	74	Dotations	255 960,00
66	Charges financières	256 008,95	75	Autres produits gestion courante	7 713,62
67	Charges exceptionnelles	-	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	80 806,11	77	Produits exceptionnels	
68	Dot. Provisions		78	Reprise sur provisions	
023	Virement à la SI	111 154,36	042	Opé ordre entre section	237 002,00
042	Opé ordre entre section	1 225 632,00			
TOTAL		5 844 898,48			5 844 898,48

EQUILIBRE SF

-

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Chap.	Intitulé	BP 2019 prév.	Chap.	Intitulé	BP 2019 prév.
20	Immo incorporelles hors opé		13	Sub d'invtr reçues	
21	Immo corporelles hors opé	4 420 903,47	16	Emprunts et dettes	4 125 608,68
23	Immo en cours		10222	Dotations FCTVA	
204	Subventions équip versées		27	Autres immob financières	
Opé	Opé d'équipement total				
16	Remboursement capital dette	583 444,40	021	Virement de la SF	111 154,36
020	Dépenses imprévues	221 045,17	040	Opé ordre entre section	1 225 632,00
040	Opé ordre entre section	237 002,00	041	Opé patrimoniales	-
041	Opé patrimoniales				
TOTAL		5 462 395,04			5 462 395,04

EQUILIBRE SI

-

EPARGNE BRUTE	1 099 784,36
<i>taux d'épargne brute</i>	19,61%
EPARGNE NETTE	516 339,96
<i>taux d'épargne nette</i>	9,21%
Pourcentage des travaux autofinancés	11,68%
Capacité de désendettement (en années)	6,3

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**SECTION FONCTIONNEMENT**

Dépenses			Recettes		
Chap.	Intitulé	BP 2019 prév.	Chap.	Intitulé	BP 2019 prév.
011	Charges à caractère générale	812 204,26	013	Atténuation charges	
012	Charges personnel	235 569,45	70	Produits services	5 982 635,15
014	Atténuation produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges gestion courante	120 719,55	74	Dotations	512 993,00
66	Charges financières	609 209,64	75	Autres produits gestion courante	4 768,34
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	147 309,81	77	Produits exceptionnels	
68	Dot. Provisions		78	Reprise sur provisions	
023	Virement à la SI	3 380 236,78	042	Opé ordre entre section	671 725,00
042	Opé ordre entre section	1 866 872,00			
TOTAL		7 172 121,49			7 172 121,49

EQUILIBRE SF

-

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Chap.	Intitulé	BP 2019 prév.	Chap.	Intitulé	BP 2019 prév.
20	Immo incorporelles hors opé	541 000,00	13	Sub d'invtr reçues	
21	Immo corporelles hors opé	6 202 903,67	16	Emprunts et dettes	3 956 003,68
23	Immo en cours		10222	Dotations FCTVA	
204	Subventions équip versées		27	Autres immob financières	
Opé	Opé d'équipement total				
020	Dépenses imprévues	337 195,18	021	Virement de la SF	3 380 236,78
16	Remboursement capital dette	1 450 288,61	040	Opé ordre entre section	1 866 872,00
040	Opé ordre entre section	671 725,00	041	Opé patrimoniales	
041	Opé patrimoniales				
TOTAL		9 203 112,46			9 203 112,46

EQUILIBRE SI

-

EPARGNE BRUTE	4 575 383,78
<i>taux d'épargne brute</i>	70,39%
EPARGNE NETTE	3 125 095,17
<i>taux d'épargne nette</i>	48,08%
Pourcentage des travaux autofinancés	50,38%
Capacité de désendettement (en années)	3,4

2- Le budget annexe des ordures ménagères

Les hypothèses de calcul retenues pour le budget prévisionnel des ordures ménagères sont les suivantes :

Concernant les recettes :

- Augmentation des bases fiscales de + 1,7 % (1,6% inflation du premier semestre 2018 et 0,1% d'enrichissement des bases physiques) pour 2019 puis 1% et poursuite du lissage du taux de la TEOM sur le territoire pour atteindre un taux cible autour de 11,7%
- Redevance spéciale réduite à 250k€
- Remboursement par la société Bronzo de la CNRACL pour les agents en détachement
- Emprunt d'équilibre fixé sur un remboursement à 20 ans à 2%

Concernant les dépenses :

- Charges à caractère général maîtrisé : +1,5% lié à l'inflation
- Masse salariale : +2% estimation GVT
- Augmentation de la participation due au SITTOMAT : 100k€

BUDGET ANNEXE OM

SECTION FONCTIONNEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Intitulé	BP 2018	CA 2018 prev.	BP 2019 prév.	Chap.	Intitulé	BP 2018	CA 2018 prev.	BP 2019 prév.
011	Charges à caractère générale	14 327 400,00	13 453 000,00	14 845 102,12	013	Atténuation charges	233 000,00	370 000,00	350 000,00
012	Charges personnel	1 072 216,00	825 000,00	830 665,88	70	Produits services	1 000 000,00	150 000,00	250 000,00
014	Atténuation produits				73	Impôts et taxes	14 930 000,00	14 930 000,00	15 727 000,00
65	Autres charges gestion courante	380 000,00	382 239,00	383 000,00	74	Dotations	50 000,00	-	33 741,00
66	Charges financières	36 893,00	36 880,00	43 973,00	75	Autres produits gestion courante	42 000,00	42 000,00	42 000,00
67	Charges exceptionnelles				76	Produits financiers			
68	Dot. Provisions				77	Produits exceptionnels			
					78	Reprise sur provisions			
023	Virement à la SI	438 491,00			042	Opé ordre entre section			
042	Opé ordre entre section			300 000,00					
TOTAL		16 255 000,00	14 697 119,00	16 402 741,00			16 255 000,00	15 492 000,00	16 402 741,00
EQUILIBRE SF		-	794 881,00	-					
SECTION INVESTISSEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Intitulé	BP 2018	CA 2018 prev.	BP 2019 prév.	Chap.	Intitulé	BP 2018	CA 2018 prev.	BP 2019 prév.
20	Immo incorporelles hors opé	25 000,00	-	126 000,00	13	Sub d'inv reçues			
21	Immo corporelles hors opé				16	Emprunts et dettes	237 402,00	445 000,00	2 502 032,77
23	Immo en cours				10222	Dotations FCTVA	149 000,00	138 503,00	138 503,00
204	Subventions équip versées				27	Autres immob financières			
Opé	Opé d'équipement total	677 028,00	700 000,00	2 746 160,00					
	Opération : Déchetterie Evenos			800 000,00					
	opération 9140: construction et aménagement de points d'apport volontaire	450 003,00		450 000,00					
	opération 9163 : Matériels et travaux -déchetteries			1 146 160,00					
	opération 9139 : conteneurs	227 025,00		350 000,00					
16	Remboursement capital dette	122 865,00	30 691,00	68 375,77					
040	Opé ordre entre section	-		-	021	Virement de la SF	206 978,00		-
041	Opé patrimoniales				040	Opé ordre entre section	231 513,00	300 000,00	300 000,00
					041	Opé patrimoniales	-	-	-
TOTAL		824 893,00	730 691,00	2 940 535,77			824 893,00	883 503,00	2 940 535,77
EQUILIBRE SI		-	152 812,00	-					

EPARGNE BRUTE	438 491,00	794 881,00	157 270,00
<i>taux d'épargne brute</i>	2,70%	5,13%	0,95%
EPARGNE NETTE	397 351,00	764 190,00	88 894,23
<i>taux d'épargne nette</i>	2,44%	4,93%	0,54%

3- Le budget annexe des transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

SECTION FONCTIONNEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Intitulé	BP 2018	CA 2018 prev.	BP 2019 prév.	Chap.	Intitulé	BP 2018	CA 2018 prev.	BP 2019 prév.
011	Charges à caractère générale	2 267 100,00	1 771 565,71	2 111 130,00	013	Atténuation charges			
012	Charges personnel	85 000,00	80 000,00	101 700,00	70	Produits services	325 800,00	284 356,00	363 350,00
014	Atténuation produits				73	Impôts et taxes	845 000,00	500 000,00	550 000,00
65	Autres charges gestion courante				74	Dotations	2 803 374,00	2 803 074,00	1 302 000,00
66	Charges financières			2 520,00	75	Autres produits gestion courante			
67	Charges exceptionnelles	1 502 074,00	1 501 074,00		76	Produits financiers			
68	Dot. Provisions				77	Produits exceptionnels			
023	Virement à la SI	120 000,00			78	Reprise sur provisions			
042	Opé ordre entre section				042	Opé ordre entre section			
TOTAL		3 974 174,00	3 352 639,71	2 215 350,00			3 974 174,00	3 587 430,00	2 215 350,00
EQUILIBRE SF		-	234 790,29	-					
SECTION INVESTISSEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Intitulé	BP 2018	CA 2018 prev.	BP 2019 prév.	Chap.	Intitulé	BP 2018	CA 2018 prev.	BP 2019 prév.
20	Immo incorporelles hors opé	11 000,00	5 660,00		13	Sub d'inv reçues			
21	Immo corporelles hors opé	490 000,00	145 611,57	150 000,00	16	Emprunts et dettes	381 000,00	160 000,00	857 345,00
23	Immo en cours				10222	Dotations FCTVA			
204	Subventions équip versées				27	Autres immob financières			
Opé	Opé d'équipement total			700 000,00					
	Operation : Amenagement de parkings relais sur le territoire			700 000,00					
16	Remboursement capital dette			7 345,00					
040	Opé ordre entre section	-		-	021	Virement de la SF	120 000,00	-	-
041	Opé patrimoniales				040	Opé ordre entre section	-	-	-
					041	Opé patrimoniales	-	-	-
TOTAL		501 000,00	151 271,57	857 345,00			501 000,00	160 000,00	857 345,00
EQUILIBRE SI		-	8 728,43	-					

EPARGNE BRUTE	120 000,00	234 790,29	208 440,00
<i>taux d'épargne brute</i>	3,02%	6,54%	9,41%
EPARGNE NETTE	120 000,00	234 790,29	201 095,00
<i>taux d'épargne nette</i>	3,02%	6,54%	9,08%

4- Le budget annexe du tourisme

BUDGET ANNEXE TOURISME

SECTION FONCTIONNEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Intitulé	BP 2018	CA 2018 prev.	BP 2019 prév.	Chap.	Intitulé	BP 2018	CA 2018 prev.	BP 2019 prév.
011	Charges à caractère générale	240 000,00	21 083,83	40 000,00	013	Atténuation charges			
012	Charges personnel	33 000,00	33 000,00	109 431,32	70	Produits services			
014	Atténuation produits				73	Impôts et taxes			
65	Autres charges gestion courante	-		-	74	Dotations	273 000,00	54 083,83	149 431,32
66	Charges financières				75	Autres produits gestion courante			
67	Charges exceptionnelles			-	76	Produits financiers			
68	Dot. Provisions				77	Produits exceptionnels			
023	Virement à la SI				78	Reprise sur provisions			
042	Opé ordre entre section				042	Opé ordre entre section			
TOTAL		273 000,00	54 083,83	149 431,32			273 000,00	54 083,83	149 431,32
EQUILIBRE SF		-	-	-					
SECTION INVESTISSEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Intitulé	BP 2018	CA 2018 prev.	BP 2019 prév.	Chap.	Intitulé	BP 2018	CA 2018 prev.	BP 2019 prév.
20	Immo incorporelles hors opé				13	Sub d'invnt reçues			
21	Immo corporelles hors opé				16	Emprunts et dettes			
23	Immo en cours				10222	Dotations FCTVA			
204	Subventions équip versées				27	Autres immob financières			
16	Remboursement capital dette								
040	Opé ordre entre section	-	-	-	021	Virement de la SF	-	-	-
041	Opé patrimoniales				040	Opé ordre entre section	-	-	-
					041	Opé patrimoniales	-	-	-
TOTAL		-	-	-			-	-	-
EQUILIBRE SI		-	-	-					

5- Le budget annexe de la GEMAPI

BUDGET ANNEXE GEMAPI

SECTION FONCTIONNEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Intitulé	BP 2018	CA 2018 prev.	BP 2019 prév.	Chap.	Intitulé	BP 2018	CA 2018 prev.	BP 2019 prév.
011	Charges à caractère générale	441 000,00	189 268,95	404 285,00	013	Atténuation charges			
012	Charges personnel	127 000,00	110 000,00	127 000,00	70	Produits services			
014	Atténuation produits				73	Impôts et taxes	1 219 000,00	1 219 000,00	1 219 000,00
65	Autres charges gestion courante	245 000,00	192 728,00	300 000,00	74	Dotations	1 219 000,00	1 219 000,00	-
66	Charges financières	-	-	-	75	Autres produits gestion courante			
67	Charges exceptionnelles	1 219 000,00	1 219 000,00	-	76	Produits financiers			
68	Dot. Provisions				77	Produits exceptionnels			
023	Virement à la SI	406 000,00		387 715,00	78	Reprise sur provisions			
042	Opé ordre entre section				042	Opé ordre entre section			
TOTAL		2 438 000,00	1 710 996,95	1 219 000,00			2 438 000,00	2 438 000,00	1 219 000,00
EQUILIBRE SF		-	727 003,05	-					
SECTION INVESTISSEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Intitulé	BP 2018	CA 2018 prev.	BP 2019 prév.	Chap.	Intitulé	BP 2018	CA 2018 prev.	BP 2019 prév.
20	Immo incorporelles hors opé	200 000,00	86 257,50	150 000,00	13	Sub d'invnt reçues	126 000,00	-	126 000,00
21	Immo corporelles hors opé	599 000,00	-	800 000,00	16	Emprunts et dettes	858 000,00	-	778 585,00
23	Immo en cours	761 000,00	-	500 000,00	10222	Dotations FCTVA	170 000,00	-	157 700,00
204	Subventions équip versées				27	Autres immob financières			
Opé	Opé d'équipement total								
16	Remboursement capital dette				021	Virement de la SF	406 000,00	406 000,00	387 715,00
040	Opé ordre entre section	-		-	040	Opé ordre entre section	-	-	-
041	Opé patrimoniales				041	Opé patrimoniales	-	-	-
TOTAL		1 560 000,00	86 257,50	1 450 000,00			1 560 000,00	406 000,00	1 450 000,00
EQUILIBRE SI		-	319 742,50	-					

6- Le budget annexe du SPANC

BUDGET ANNEXE SPANC

SECTION FONCTIONNEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Intitulé	BP 2018	CA 2018 prev.	BP 2019 prév.	Chap.	Intitulé	BP 2018	CA 2018 prev.	BP 2019 prév.
011	Charges à caractère générale	4 080,00	9 459,25	72 000,00	013	Atténuation charges	-		
012	Charges personnel	-	-		70	Produits services	-	9 459,25	72 000,00
014	Atténuation produits	-	-		73	Impôts et taxes	-		
65	Autres charges gestion courante	-	-		74	Dotations	4 080,00	-	
66	Charges financières	-	-		75	Autres produits gestion courante	-	-	
67	Charges exceptionnelles		200 000,00	40 000,00	76	Produits financiers	-	-	
68	Dot. Aux amortissement				77	Produits exceptionnels		200 000,00	40 000,00
023	Virement à la SI				042	Opé ordre entre section			
042	Opé ordre entre section								
TOTAL		4 080,00	209 459,25	112 000,00			4 080,00	209 459,25	112 000,00
EQUILIBRE SF									
SECTION INVESTISSEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Intitulé	BP 2018	CA 2018 prev.	BP 2019 prév.	Chap.	Intitulé	BP 2018	CA 2018 prev.	BP 2019 prév.
20	Immo incorporelles hors opé	-	-		13	Sub d'inv reçues	-	-	
21	Immo corporelles hors opé	-	-		16	Emprunts et dettes	-	-	
23	Immo en cours	-	-		10222	Dotations FCTVA	-	-	
204	Subventions équip versées	-	-		27	Autres immob financières	-	-	
16	Remboursement capital dette	-	-						
040	Opé ordre entre section	-	-		021	Virement de la SF	-	-	-
041	Opé patrimoniales	-	-		040	Opé ordre entre section	-	-	-
					041	Opé patrimoniales	-	-	-
TOTAL		-	-	-			-	-	-
EQUILIBRE SI									

PARTIE 4 : LA GESTION CONSOLIDEE DES EMPRUNTS

Les tableaux ci-dessous n'intègrent pas les derniers emprunts en cours de finalisation pour 2018 selon les propositions suivantes :

Budget principal :

- ✓ Proposition de 2M€ auprès du Crédit Mutuel sur 20 ans au taux fixe de 1,5%
- ✓ Proposition de 1M€ auprès de la Banque postale sur 20 ans au taux fixe de 1,63%
- ✓ Proposition de 2M€ auprès du Crédit Mutuel

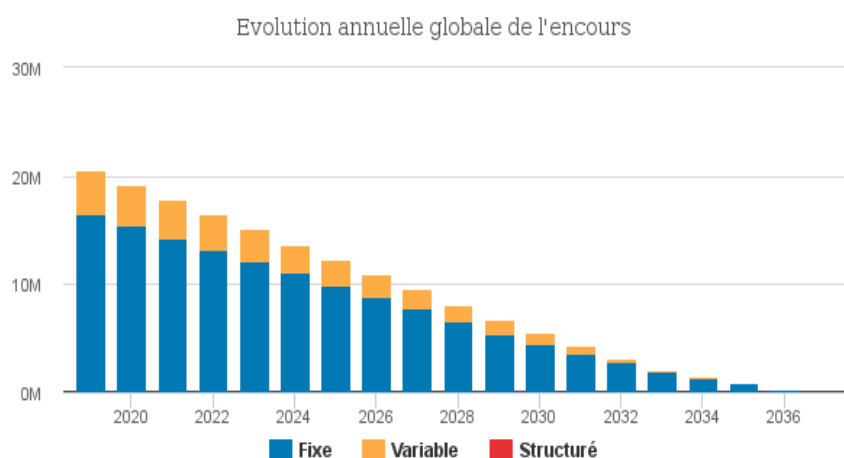
Budget annexe des OM

- ✓ Proposition de 444 830 € auprès de la Banque postale sur 20 ans au taux fixe de 1,63%

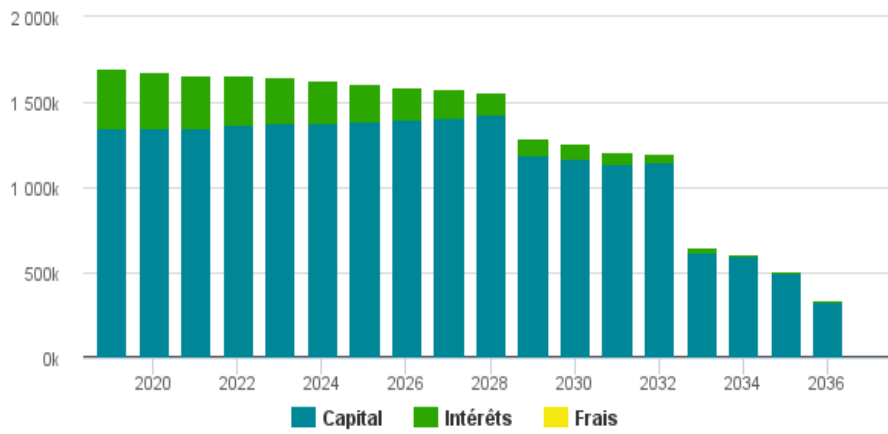
Budget annexe des transports

- ✓ Proposition de 381 000€ auprès de la Banque postale sur 20 ans au taux fixe de 1,63%

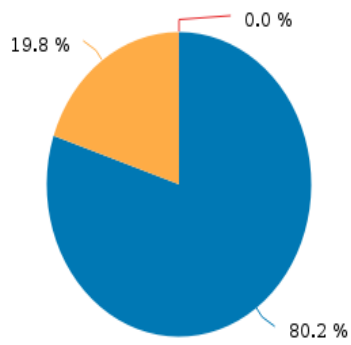
Evolution globale des annuités et de l'encours



Extinction de l'annuité globale



Typologie par taux

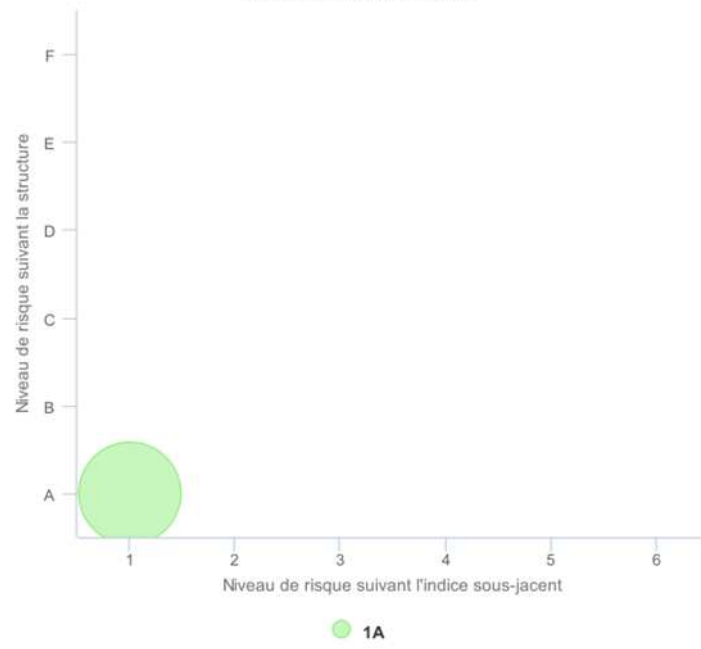


Taux fixes

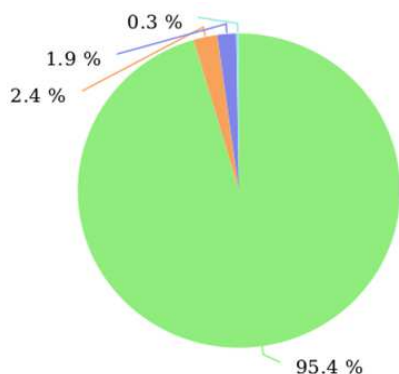
Taux variables

Taux structurés

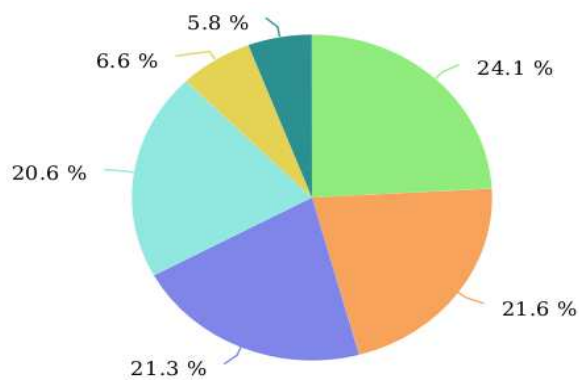
Classification de l'encours au 01/01/2019 en début de journée
selon la charte Gissler



Affectation par budgets et par prêteurs



Budget	Montant
Budget Principal	19 571 936,12
Budget Assainissement	494 362,82
OM	387 137,79
EAU	53 412,05
TOTAL	20 506 848,78



Prêteur	Montant
Caisse Française de Financement Local	4 950 939,17
Crédit Agricole	4 437 464,06
La Banque Postale	4 368 739,75
Crédit Mutuel	4 222 516,33
Caisse d'Epargne	1 346 556,58
Caisse des Dépôts et Consignations	1 180 632,89
TOTAL	20 506 848,78

PARTIE 5 : LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La CASSB essaie de gérer de façon optimale sa masse salariale depuis 2014, en s'appuyant sur :

- Une gestion en partie externalisée d'activités (contrats de prestation de service, centre de gestion...)
- Des recrutements saisonniers pour pallier aux besoins temporaires liés principalement à l'activité touristique du territoire
- La nomination des lauréats de concours sous réserve de postes vacants compatibles au grade ou cadre d'emploi.

A périmètre constant, il convient d'intégrer les évolutions de la masse salariale liées à l'ancienneté, aux promotions et aux avancements d'échelon (GVT). Aussi pour une évolution de +2% peut être anticipée pour les années suivantes.

Pour 2019, un seul poste a été provisionné sur le budget principal.

Cependant, le transfert de compétences « eau et assainissement » n'est pas sans impact sur l'évolution de la masse salariale de la CASSB, puisque 11 nouveaux agents seront intégrés aux effectifs à compter du 1er janvier 2019.

10 fonctionnaires et 1 contractuel dont les grades se répartissent ainsi :

Au niveau technique,

- 5 postes d'adjoint technique territorial
- 2 postes d'adjoint technique principal 2e classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'agent de maîtrise principal

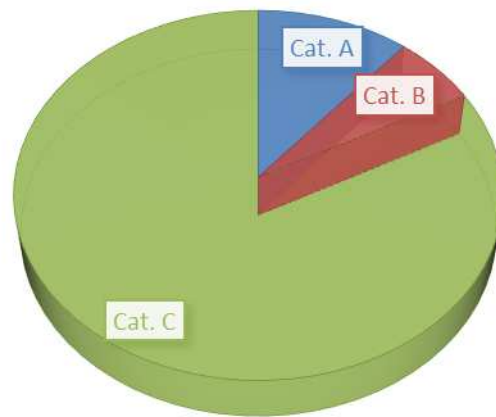
Au niveau administratif,

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2e classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe

Pour 2019, les effectifs de la CASSB devraient se répartir ainsi :

Prév. 2019	ADM.	ST	DEC/OM	DETACH. BRONZO	REGIE EAU	Total
Cat. A	6	3				9
Cat. B	4	1				5
Cat. C	12	8	10	26	11	67
Abs	2	2	8			12
Total	24	14	18	26	11	93

RÉPARTITION PREVISIONNELLE PAR CATEGORIE DES EFFECTIFS POUR 2019



Les rythmes de travail se répartiront comme suit en 2019 :

- 33 agents à 39h
- 4 agents à 35h
- 7 agents avec un temps de travail annualisé
- 1 agents à temps partiel
- 12 absents du service (maladie, maternité, accident du travail...)
- 26 agent détachés
- 9 agents à 36h30
- 1 agent à 37h